



Puis je envoyer au syndic une mise en demeure

Par **ninou**, le **19/06/2008 à 15:06**

RebonjourrrrrnEn tant que membre du conseil syndical ou tout simplement en tant que copropriétaire ai-je la possibilité de mettre en demeure le syndic pour qu'il effectue telle ou telle action votée en AG et non réalisée ?rnMerci

Par **Tisuisse**, le **19/06/2008 à 17:39**

Passez par le président du conseil syndical, lequel aura plus de poids pour agir. Ce retard des travaux est peut-être dû à une cause que vous ignorez ?